



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
États-Unis - Norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières
dangereuses - 29 CFR 1910.1200 (2012)
Canada Hazardous Products Regulations (SOR/2015-17)

Date de révision 05-août-2022

Numéro de révision 3

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit CAB-O-SIL® LM-150 Untreated Fumed Silica

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit LM150

Synonymes Dioxyde de silicium, silice synthétique amorphe, silice pyrogénée (fumée) amorphe

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Divers, Contrôle rhéologique, Agent d'écoulement, Agent antiagglomérant, Agent antiadhérent, Agent de suspension, Aide à pulvérisation, Agent épaississant, Vecteur, Agent de contrôle de la viscosité, Agent de lustrage ou de matage, Intermédiaire chimique, Agent de stabilisation, Matière de charge, Agent de renforcement dans : revêtements, Adhésifs ou enduits d'étanchéité, Élastomère de silicone, Produits de caoutchouc, suspension, dispersion, Batteries, Cosmétiques, Encres et toners, Peintures, Produits hygiéniques et sanitaires, Divers

Restrictions d'utilisation Aucun connu.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Cabot Business & Technology Center
157 Concord Road
Billerica, Massachusetts
01821
États Unis
Tél: +1 978 663 3455
Fax: +1 978 663 5471

Cabot Corporation
4400 North Point Parkway
Suite 200
Alpharetta, Georgia
30022
États Unis
Tél: +1 678 297 1300
Fax: +1 678 297 1245

Initial Supplier Identifier
Données relatives au fournisseur

Univar Solutions Canada Ltd.

64 Arrow Road
North York, ON M9M 2L9
Telephone: 1-866-686-4827

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence US: CHEMTREC: 1 800 424-9300 ou +1 703 527-3887
International CHEMTREC : 1 703 741-5970 ou 1 703 527-3887

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon les normes des États-Unis sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA 2012 ou par le Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur
Aucun

Mentions de danger
Aucun

Conseils de prudence

Aucun

Autres renseignements

Peut provoquer une irritation mécanique. La poussière peut être irritante pour les voies respiratoires.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance**

Synonymes Dioxyde de silicium, silice synthétique amorphe, silice pyrogénée (fumée) amorphe

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Silice synthétique amorphe pyrogène	112945-52-5	> 99.9	-	-

Renseignements complémentaires

Les renseignements réglementaires se trouvent sous la silice générale : numéro d'inscription CAS 7631-86-9

Le trait d'union (-) signifie « sans objet ».

4. Premiers soins**Description des premiers soins**

Inhalation	En cas de toux, d'essoufflement ou autres problèmes respiratoires, transporter à l'air frais. Demander une assistance médicale si les symptômes persistent. Si nécessaire, rétablir une respiration normale en utilisant les mesures standard de premiers soins.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Se rincer la bouche à fond avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	La silice est incombustible. Par conséquent, aucun agent extincteur n'a besoin d'être identifié.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.

Dangers particuliers associés au produit chimique Aucun.

Produits de combustion dangereux Aucun

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Cette substance est une poussière inorganique qui ne génère ni n'entretient les conditions qui pourraient entraîner une explosion de poussière ou un incendie. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter la formation de poussière. Toutes les pièces de métal de l'équipement de mélange et de procédé doivent être mises à la terre. S'assurer que tout l'équipement soit mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers En cas d'incendie : porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Voir la section 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Confiner le produit déversé sur la terre, si possible. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Nettoyer rapidement avec un système d'aspiration. L'utilisation d'un aspirateur à haute efficacité de filtration particulaire de l'air (HEPA) est recommandée. Ne pas générer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Voir la section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation appropriée à la machinerie, ainsi qu'aux endroits où une poussière peut être générée. Ne pas générer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Toutes les pièces de métal de l'équipement de mélange et de procédé doivent être mises à la terre. S'assurer que tout l'équipement soit mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. La poussière fine peut pénétrer dans les équipements électriques et peut causer des courts-circuits électriques.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas entreposer avec des produits chimiques volatils, car ils peuvent être adsorbés sur le produit. Entreposer dans des conditions ambiantes. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

La table ci-dessous est un résumé. Veuillez consulter la législation particulière pour des renseignements complets.

Nom chimique	Amorphous Silica 7631-86-9
OSHA PEL	(vacated) TWA: 6 mg/m ³
Nom chimique	Dust, or particulates not otherwise specified RR-00072-6
ACGIH TLV	TWA: 10 mg/m ³ inhalable particles, recommended TWA: 3 mg/m ³ respirable particles, recommended
OSHA PEL	TWA: 15 mg/m ³ total dust; 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust; 5 mg/m ³ respirable fraction
Alberta	TWA: 10 mg/m ³ total; 3 mg/m ³ respirable
Colombie-Britannique	TWA: 10 mg/m ³ total dust; 3 mg/m ³ respirable fraction
Ontario	TWA: 10 mg/m ³ inhalable fraction; 3 mg/m ³ respirable fraction
Québec	TWA: 10 mg/m ³ total dust

Autres renseignements

Dans l'ensemble de ses installations, Cabot Corporation applique, pour la silice, la limite d'exposition professionnelle de 4 mg/m³ de la norme TRGS 900 de l'Allemagne, TWA, fraction inhalable.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

S'assurer une ventilation adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition sous des limites d'exposition professionnelle. S'assurer une ventilation appropriée à la machinerie, ainsi qu'aux endroits où une poussière peut être générée. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Porter des gants de protection pour empêcher l'assèchement de la peau. Appliquer une crème de protection avant de manipuler le produit.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection respiratoire

Un appareil respiratoire homologué peut être nécessaire si la ventilation locale n'est pas adéquate.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conformément à toute la réglementation locale et aux exigences en matière de permis comme elles s'appliquent aux poussières.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Couleur	blanc
Odeur	Aucun
Seuil olfactif	Non applicable

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	3.6 - 4.5	Essais en interne
Point de fusion / point de congélation	1700 °C	Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	2230 °C	Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH
Point d'éclair		Incombustible
Taux d'évaporation		Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)		Ininflammable. Le produit ne s'enflamme pas et ne propage pas le feu
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non applicable
Pression de vapeur		Non applicable
Densité de vapeur relative		Non applicable
Densité relative	2.2	@ 20 °C
Solubilité dans l'eau	Soluble	Selon la méthode d'essai OCDE 105, amélioré
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Non applicable
Température d'auto-inflammation		Non applicable
Température de décomposition		Non applicable
Viscosité cinématique		Non applicable
Viscosité dynamique		Non applicable
<u>Autres renseignements</u>		
Propriétés explosives		Non explosible
Propriétés comburantes		Non Propriétés comburantes
Masse volumique apparente	30-150 kg/m³	DIN/ISO 787:11

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif. La substance est un solide inorganique inerte.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Aucun connu.
Matières incompatibles	Aucun connu
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 par voie orale	> 5000 mg/kg (rat). Aucun décès ni aucun signe de toxicité n'ont été observés pendant les périodes d'observation après une seule administration de silice par voie orale (OCDE 401).
DL50 par voie cutanée	> 2000 mg/kg (lapin). Très léger érythème transitoire chez un animal. Aucun signe de toxicité systémique ou pour un organe (OCDE 402).
CL50 par inhalation	En raison des caractéristiques physiques du produit, aucune procédure d'essai appropriée n'est disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Indice d'irritation primaire = 0/8 @ 24 hr. Non classé comme un irritant (OCDE 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Test de Draize 1,0/110 à 24 h. Non classé comme un irritant lors d'études sur des lapins (OCDE 405). Des concentrations élevées de poussière peuvent provoquer une irritation

	mécanique.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée sur des animaux de laboratoire n'est disponible. Aucun cas de sensibilisation chez l'être humain n'a été rapporté.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non mutagène selon le test d'Ames. Résultats négatifs dans le test de synthèse d'ADN non planifié. Résultats négatifs lors d'un essai d'aberration chromosomique sur des cellules ovariennes de hamster chinois (CHO).
Cancérogénicité	Aucune indication de cancérogénicité n'a été observée chez de multiples espèces animales à la suite d'une exposition répétée par voie orale ou par inhalation à la silice amorphe. De même, aucune étude épidémiologique n'a présenté d'indication de cancérogénicité chez les travailleurs qui fabriquent de la silice amorphe.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet sur les organes de reproduction ou le développement du fœtus n'a été rapporté lors d'études sur la toxicité chez des animaux.
STOT - exposition unique	Selon les données disponibles, on ne s'attend pas à une toxicité pour certains organes cibles après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.
STOT - exposition répétée	Toxicité à doses répétées : orale (rat), deux semaines à six mois, aucun effet indésirable significatif relié au traitement à des doses jusqu'à 8 % de silice dans le régime alimentaire. Toxicité à doses répétées : inhalation (rat), treize semaines, dose minimale avec effet observé (DMEO) = 1,3 mg/m³ basée sur des effets réversibles légers dans les poumons. Toxicité à doses répétées : inhalation (rat), 90 jours, DMEO = 1 mg/m³ basée sur des effets réversibles dans les poumons et des effets dans la cavité nasale. Toxicité à dose répétée avec SAS 400 m²/g : inhalation (rat), 90 jours, inflammation entièrement réversible liée aux processus de clairance après la période de récupération. La NOAEC (poumon) basée sur l'histopathologie et le marqueur inflammatoire est de 5 mg/m³ D'après les données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.
Effets sur les organes cibles	Poumons
Danger par aspiration	Basé sur une expérience industrielle et les données disponibles, on ne s'attend à aucun risque d'aspiration.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Poisson (Brachydanio rerio) CL50 (96 h) : > 10 000 mg/l ; (Méthode : OCDE 203). Aucune toxicité aiguë à la daphnie avec DE et DE ₅₀ allant de >1000 à 10 000 mg/l (OCDE 202).
Persistance et dégradation	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
Bioaccumulation	Non anticipé en raison des propriétés physico-chimiques de la substance.
Mobilité	On ne s'attend pas à ce que le produit migre.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.
---	---

Emballage contaminé Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale selon le cas.

États-Unis - numéro de déchet EPA Le produit inutilisé n'est pas un déchet dangereux selon le règlement 40 CFR 261 de la RCRA, États-Unis

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

OACI (air) Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

RID Non réglementé

ADR Non réglementé

ADN Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)

Nom chimique	No. CAS	Liste d'inventaire TSCA des États-Unis	TSCA des États-Unis Désignation inactive/active
Silice synthétique amorphe pyrogène	112945-52-5	Présent	Active

LIS/LES Est conforme à (aux)

EINECS/ELINCS Est conforme à (aux)

ENCS Est conforme à (aux)

IECSC Est conforme à (aux)

KECL Est conforme à (aux)

PICCS Est conforme à (aux)

AICS Est conforme à (aux)

TCSI Est conforme à (aux)

NZIoC Est conforme à (aux)

Note :

Les renseignements réglementaires se trouvent sous la silice générale : numéro d'inscription CAS 7631-86-9

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

Règlements fédéraux aux États-Unis

Réglementations de l'exportation TSCA Section 12(b)

Ce produit ne contient aucun composant qui est soumis à l'avis d'exportation TSCA 12(b).

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

Modifications de la Loi sur la qualité de l'air de 1990 (CAA, Section 112, 40 CFR 82)

Ce produit ne contient aucun composant inscrit comme un polluant atmosphérique dangereux, une substance inflammable, une substance toxique ou un agent d'appauvrissement de l'ozone de classe 1 ou 2.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Silice synthétique amorphe pyrogène 112945-52-5	-	X	X

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, September 2005. "Silica, amorphous" (Silice, amorphe). DHHS (NIOSH) Publication No. 2005-149. National Technical Information Service, Springfield, VA. p. 277

Préparée par Cabot Corporation - Sécurité, santé et environnement.

Date de révision 05-août-2022

Note de révision Section(s) modifiée(s) 8, 11

Avis de non-responsabilité

Les renseignements ci-dessus sont fondées sur des renseignements que Cabot Corporation considère comme étant précis. Aucune garantie, expresse ou tacite, n'est fournie. Les renseignements sont fournis seulement pour votre information et votre considération et Cabot n'assume aucune responsabilité légale d'utilisation ou de fiabilité. En cas de divergence entre l'information sur le document non anglais et ses contreparties anglaises, la version anglaise aura priorité

Tous les noms annotés avec le symbole ® ou sont des marques de commerce de Cabot Corporation ou de ses sociétés affiliées

Fin de la fiche signalétique